

Compte-rendu du comité de pilotage du site Natura 2000 des Marais du Bec d'Ambès



11 février 2020

Présents :

Michel Héritié (Mairie d'Ambarès-et-Lagrange) ;
Gérard Lagofun (Mairie d'Ambarès-et-Lagrange) ;
Katia Harbulot (Mairie d'Ambarès-et-Lagrange) ;
Dany Malidin (Mairie d'Ambarès-et-Lagrange) ;
Jean-Pierre Malbet (Mairie d'Ambarès-et-Lagrange) ;
Cristèle Estrade (Mairie d'Ambarès-et-Lagrange) ;
Kevin Subrenat (Mairie d'Ambès) ;
Benoit de la Rochebrochard (Mairie d'Ambès) ;
Josiane Zambon (Mairie de Saint-Louis-de-Montferrand) ;
Fabrice Saugeon (Bordeaux Port Atlantique) ;
Alexandre Dumaitre (DREAL) ;
Nicolas Dolidon (DDTM) ;
Patrice Sementelli (Lieutenant de l'ovétoire) ;
Yohan Bardeau (Chambre d'Agriculture) ;
Xavier de Saint-Léger (Chambre d'Agriculture) ;
Manon Daniau (Chambre d'Agriculture) ;
Sylvain Brogniez (Département de la Gironde) ;
Ludovic Lucas (Forum des Marais Atlantiques) ;
Christian Blasquez (Sauvaginiers des marais de Montferrand) ;
Rui Vicente (ACCA d'Ambarès-et-Lagrange) ;
Marie-Bégonia Tournaud (YARA) ;
Thomas Borg (EPG) ;
Luc Dutruch (Commission syndicale des marais de Montferrand) ;
Jean-Marie Hauchecorne (Commission syndicale des marais de Montferrand) ;
Laurent Council (Bordeaux Métropole - direction Prévention) ;
Catherine Delalay (Bordeaux Métropole - direction de la Nature) ;
Yves Suffran (Bordeaux Métropole - direction de la Nature).

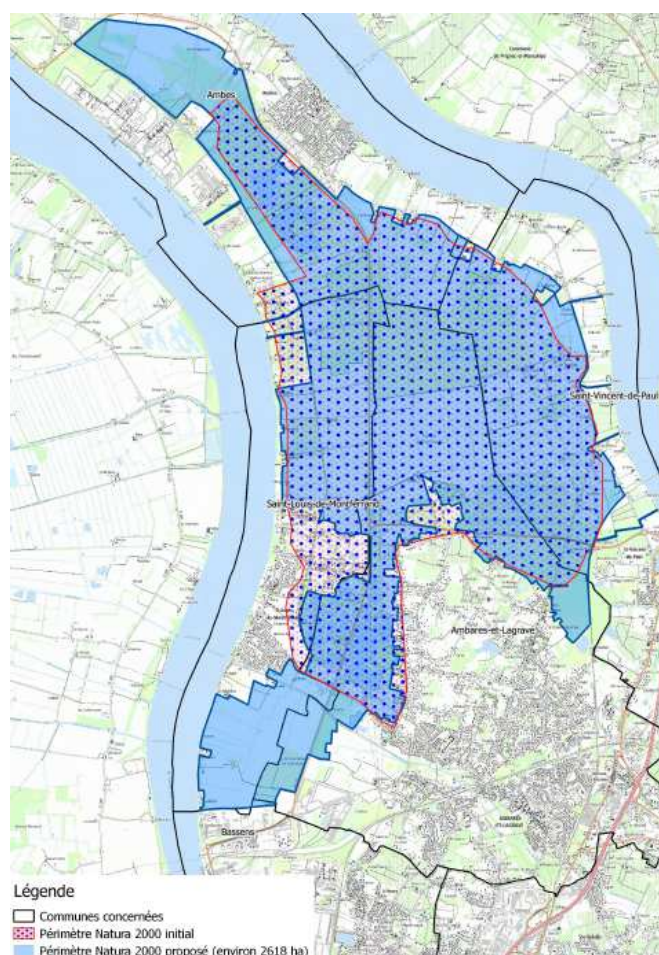
L'objectif de cette réunion annuelle est de présenter le bilan de l'animation Natura 2000, ainsi que les projets accompagnés par Bordeaux Métropole sur ce territoire et qui confortent également le document d'objectifs Natura 2000.

Le diaporama présenté par la direction de la Nature de Bordeaux Métropole est joint à ce compte-rendu. Voici les principales remarques exprimées au cours de cette réunion :

- Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) signées en 2015, et qui sont donc arrivées à échéance fin 2019, peuvent être prolongées - à la demande des exploitants agricoles - pour une sixième année (jusqu'à fin 2020). De plus, la future mouture de la PAC devrait également définir de nouvelles modalités de contractualisation des MAEC dès 2021, mais a priori sans impact sur les contrats déjà en cours.
- L'organisation de sorties grand public dans les marais est une activité à développer, mais en s'appuyant aussi sur les structures locales déjà existantes (association des Amis des Marais de Montferrand, etc.).
- La rénovation de la grange de « Lacone » (à Saint-Vincent-de-Paul) présente un intérêt patrimonial (bâtisse en pierre de la fin du XVIIIème siècle) et opérationnel (préservation d'un bâtiment agricole en zone inondable). Le cout global de ce projet est d'environ 320 000€ (dont un peu plus de la moitié pour l'acquisition foncière).
- La renaturation des Marais de Peychaud est un projet en complète adéquation avec les enjeux Natura 2000. Une étude est actuellement en cours afin de trouver une ou plusieurs filières bioénergétiques viables économiquement et qui seraient adaptées au contexte du site (croisement de critères hydrauliques, pédologiques et écologiques). Cette étude sera terminée mi-2020. Pour rappel, l'acquisition de ce site par Bordeaux Métropole – au prix de 2 000 000€ – a été financée avec le concours de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

- La future reconstruction de la maison des marais, par la Commission syndicale des Marais de Montferland, est accompagnée financièrement par Bordeaux Métropole à hauteur de 38 000€. Ce projet permettra de faire émerger un lieu unique nécessaire à la sensibilisation du grand public, portée collectivement par des communes et une structure locale, acteur majeur d'un territoire naturel riche et à valoriser. Interrogée à ce sujet, la Commission syndicale a confirmé sa volonté de maintenir une forte activité agricole (pâturages bovin et équin saisonniers) sur le Petit et le Grand Marais.
- Au sujet des passages sous voirie, il apparaît nécessaire de mettre en place un suivi qui pourra potentiellement démontrer leur efficacité (via des campagnes de pièges photographiques par exemple). Des ouvrages routiers déjà équipés sur le Parc des Jalles pourraient éventuellement servir de « démonstrateurs ».
- L'augmentation actuelle des prix des terres agricoles et naturelles pose question. C'est un sujet sensible qui est central dans les échanges que Bordeaux Métropole a avec la SAFER.
- Le problème des dépôts sauvages d'ordures a une nouvelle fois été évoqué, mais sans que des solutions concrètes émergent. En termes de nuisances, la démolition des marais a également été évoquée. Il est à noter que ces traitements ne sont pas incompatibles avec le site Natura 2000 et ses enjeux de préservation.

- Enfin, le nouveau périmètre du site Natura 2000 a été présenté par la DDTM de la Gironde. Pour rappel, la première mouture du zonage date du début des années 2000 (périmètre rouge avec pointillés bleus sur la carte ci-contre). Le document d'objectifs, finalisé fin 2012, avait proposé une version affinée de ce périmètre, incluant notamment la Palue de Sabarèges. Entre 2013 et 2019, des discussions, en particulier avec Bordeaux Port Atlantique, ont abouti à un nouveau consensus (périmètre bleu ci-contre). C'est donc dans ce cadre que la DDTM a consulté les communes et les établissements publics concernés fin 2019. Finalement, la DDTM a recueilli deux avis expressément favorables, huit avis réputés favorables, et un avis défavorable émis par la commune d'Ambès. Cet avis défavorable est motivé par la présence d'un ball-trap au sein du projet de zonage. La commune d'Ambès juge cette activité incompatible avec les enjeux du site Natura 2000. Néanmoins, la DDTM souhaite maintenir cette proposition de nouveau périmètre en l'état. La DDTM estime que cette activité n'est pas intrinsèquement incompatible avec les enjeux de préservation du site. La pérennité de ce ball-trap n'est pas remise en cause par ce nouveau périmètre. Par conséquent, ce périmètre devrait prochainement être entériné par un arrêté préfectoral. Il est à noter qu'une information auprès des propriétaires fonciers concernés par cette mise à jour du périmètre semble nécessaire.



Le prochain comité de pilotage Natura 2000 aura lieu fin 2020.

Contact : M. Yves SUFFRAN, animateur Natura 2000 ; 05 33 89 56 05 – y.suffran@bordeaux-metropole.fr